

des passions et les menaces d'une assemblée souveraine, il faudra prendre des résolutions promptes, graves, et essayer d'arrêter la Constituante dans la voie des spoliations, ce n'est pas un Juigné, strictement renfermé jusqu'alors dans les limites de sa charge épiscopale, ce n'est point un Dulau, archevêque d'Arles, bien qu'il ait en lui l'étoffe d'un martyr, c'est un Boisgelin, qui saura montrer le coup d'œil et la résolution d'un homme d'Etat.

LE ROI — LA POLITIQUE

CHAPITRE ONZIÈME

Le Culte du Roi

I. Tous les yeux tournés vers la cour. — La cour sorte d'Olympe peuplé de demi-dieux et de déesses. — La noblesse s'y rue, s'y ruine. — A la cour tout converge vers le roi. — Malgré une certaine désaffection, le culte qu'on rend à la royauté garde jusqu'à la fin, d'après Marmont, quelque chose de religieux. — II. Le clergé marche en tête de ce culte. — Un mot de M. de Harlay, archevêque de Paris. — Un cardinal aux pieds de Louis XIV. — Bossuet et l'amour du roi. — Le roi incarne la nation. — A ce titre on lui doit tout. — Le roi, comme protecteur de l'Eglise, a un second titre à l'attachement des évêques. — III. Le cœur se met de la partie. — Combien le roi est aimé. — Il aime à son tour. — Joies et tristesses de la famille royale partagées par l'épiscopat. — Tous les événements importants annoncés, commentés par les évêques. — Leurs cris d'angoisse à la mort du Dauphin, fils de Louis XV. — Les évêques aiment le roi, même quand il frappe : Fénelon, Bernis, Beaumont. — Saisissement royal de la Roche-Aymon. — IV. Voile jeté sur les désordres du roi. — Comment les évêques parlent de Louis XV après sa mort. — Le nom du roi sur leurs lèvres à leur dernier soupir.

I

Il était difficile aux évêques d'ancien régime, si importants, si occupés, si entourés qu'ils fussent dans leur ville épiscopale et dans leur province, de s'absorber dans leur administration spirituelle et temporelle, de ne point porter leurs pensées, leurs regards, par delà les limites de leur diocèse, jusqu'à Paris, jusqu'à Versailles. Grands étaient l'attrait et la fascination de la Cour. L'infatuation des souverains, la politique des ministres, le servilisme

des grands, l'imagination populaire, en avaient fait une sorte d'Olympe peuplé de demi-dieux et de déesses, au-dessus desquels planait, entourée d'hommages et d'adorations, la personne du roi. Toute la nation y paraissait concentrée. Où trouver ailleurs les faveurs, les pensions, les plaisirs, la suprême élégance, l'esprit et cette scène toujours nouvelle de compétitions et d'intrigues qui amusent la frivolité des courtisans. Aussi voyez comme on s'y pousse, comme on s'y rue de toutes parts. Pour aller à la cour le gentilhomme vend ses terres, abandonne le manoir des ancêtres, s'épuise jusqu'au dernier sou et fait des dettes. « C'est là que vient tout l'argent du royaume, et d'après la multitude des impositions, tout écu de 6 livres doit s'y rendre, par une pente insensible, dans le court espace de cinq ou six ans. Que de larmes répandues pour former ce fleuve immense, ce fleuve d'or¹. » « La cour, dit le marquis d'Argenson, est le tombeau de la nation. » En pleine France, en plein christianisme, un homme avait pu réaliser une conception asiatique et païenne, absorber toutes les forces vives d'une grande nation, incarner en lui l'Etat au point de faire reconnaître une seule volonté, « la volonté du roi », d'apparaître dans sa haute majesté « ce qu'il y a de plus grand après Dieu aux yeux du peuple, et même avant, à ceux des courtisans² ». La Bruyère a écrit : « Les grands de la nation s'assemblent tous les jours à une certaine heure dans un temple qu'ils nomment église. Il y a au fond de ce temple un autel consacré à leur Dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables. Les grands forment un vaste cercle au pied de cet autel et paraissent debout, le dos tourné directement aux prêtres et aux saints mystères et les faces élevées vers le roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqué. On ne laisse pas de voir dans cet usage une espèce de subordination : car ce peuple paraît adorer le prince et le prince adorer Dieu. »

1. MERCIER, *Tableau de Paris*, t. I, ch. LXXV.
2. LINGUET, *Annales politiques*, 1777, t. II, p. 26.

Le roi est donc le centre vers lequel tout converge. Saint-Simon signale chez le duc de Beauvilliers, « à travers une éminente piété, presque de l'autre monde, un respect pour le roi très peu distant de l'adoration de latrie ». Transportons-nous au siècle suivant. De quel cœur les Français se donnent tout d'abord à Louis XV le bien-aimé, cet enfant royal que la Providence semble sauver au milieu de tant de deuils pour le bonheur de la France ! De quel ton Massillon, dans un mandement adressé, en 1726, à ses diocésains de Clermont pour un *Te Deum* d'actions de grâces du rétablissement du roi, parle de ce « précieux reste de tant de princes, cette étincelle heureuse, seule échappée de l'extinction et du débris de toute la maison royale ; ce gage unique et auguste de l'affermissement du trône et de la tranquillité domestique ; ce don de Dieu laissé à la nation pour la consoler de ses malheurs et de ses pertes ; ce signe sacré, que le ciel, après un déluge de sang et de carnage, a montré à l'Europe, pour être comme le garant de la cessation des fléaux publics, et la paix des peuples et des nations » ; ce trésor que « le Seigneur nous avait donné dans sa miséricorde », et qu'il « a été plus d'une fois sur le point de nous enlever dans sa colère ! » En cette même année de 1726, Massillon s'était réjoui avec son troupeau que Louis XV, « étant rétabli de Dieu pour gouverner ce vaste royaume », eût déclaré vouloir « le gouverner par lui-même. Les soins d'un père sont, en effet, toujours plus tendres et plus éclairés que ceux de ses serviteurs, même les plus fidèles. C'est son patrimoine et son héritage qu'il administre ; c'est sa maison qu'il règle ; ce sont ses enfants et ses sujets qu'il gouverne ». Il y avait dans ce langage, à côté de l'amour général de l'épiscopat pour ses princes, la tendresse particulière du prédicateur de Louis XV enfant¹.

1. Massillon eut d'autres occasions de parler des princes. « Dieu, s'écriait-il au sujet du dauphin né en 1729, qui se plaît à faire passer sans cesse les sceptres et les empires d'une race à une race nouvelle, continue par une miséricorde singulière à perpétuer, depuis un nombre étonnant de siècles, l'empire français dans la maison royale. Le sang de saint Louis ne cessera pas de couler... Toutes les nations qui nous sont connues ont plus d'une fois changé de maîtres... La France seule conserve

Les hontes d'un règne dont tous les Français avaient salué l'aurore, allaient, au témoignage du marquis d'Argenson, affaiblir l'amour ou du moins le respect de la nation pour ses princes. « Le temps de l'adoration est passé¹ », écrit-il quarante ans avant la Révolution. Mais le cœur de la multitude battait encore pour la royauté, prêt à éclater d'enthousiasme à la première occasion, comme l'éprouva souvent Louis XVI. Marmont a traduit à cet égard le sentiment public jusqu'à la fin de l'ancien régime et même au delà. « En 1792, j'avais, dit-il, pour la personne du roi un sentiment difficile à définir, dont j'ai retrouvé la trace, et en quelque sorte la puissance, vingt-deux ans plus tard, un sentiment de dévouement avec un caractère presque religieux, un respect inné comme dû à un être d'un ordre supérieur. Le mot de roi avait alors une magie et une puissance que rien n'avait altéré dans les cœurs droits et purs... Cette religion de la royauté existait encore dans la masse de la nation et surtout parmi *les gens bien nés*, qui, placés à une assez grande distance du pouvoir, étaient plutôt frappés de son éclat que de son imperfection... Cet amour devenait une espèce de culte. » Norvins répète dans son journal : « Il y avait alors deux religions : Dieu et le roi². » Le mot si connu : « Si le roi savait ! » fut le cri général du peuple jusqu'à la Révolution.

encore ses anciens rois ; et avec eux, elle conserve la foi de ses pères, les lois primitives de la monarchie, les maximes anciennes de l'Eglise et de l'Etat. Le nouveau prince, que le ciel vient accorder à nos desirs, assure nos fortunes, la tranquillité de nos villes, l'état de chaque citoyen. » Massillon ajoute le plus grand prix à cette perpétuité de la famille royale. « Les successions des branches régnantes, dit-il, n'ont jamais manqué parmi nous que dans les temps où la corruption des cœurs, et le débordement des mœurs publiques attiraient sur nous la colère du ciel. Le sang royal cessait alors de couler des pères aux enfants ; Dieu livrait à l'esprit de révolte et de dissension les grands et le peuple, et la confusion publique expiait les crimes publics. » Voy. *Œuvres de MASSILLON*.

1. 1^{er} mars 1749 : « Les chansons, les vers, les estampes satiriques pleuvent contre la personne du roi... L'estampe représente le roi lié, garrotté, décollé, la reine de Hongrie le fouettant, l'Angleterre disant : *Frappez fort !* la Hollande disant avec un rouleau : *Il vendra tout !* Cela s'appelle l'estampe des quatre nations. Autre chanson disant que les cabinets sont dans la bassesse, parce que *les poissons viennent de la Halle*, allusion à M^{me} de Pompadour qui est Poisson. » — 18 septembre 1751 : « On se plaint toujours du peu de joie marquée dans le peuple de Paris sur un si grand événement que la naissance d'un duc de Bourgogne ; *l'on dirait que le peuple n'aime plus les rois qu'il a tant aimés.* » *Journal du marquis d'ARGENSON*.

2. *Mémoires du maréchal MARMONT*, I, 15. — NORVINS, I, 201.

II

Dans ce culte monarchique, les évêques, tous gentilshommes, sont en tête des fidèles. En 1681, l'archevêque de Paris, M. de Harlay, dit à l'assemblée des prélats, « que la compagnie avait satisfait aux devoirs de sa *première religion* par la célébration de la messe du Saint-Esprit ; mais qu'il y avait une *seconde religion* à laquelle il fallait satisfaire *qui était de rendre ses respects au roi*¹ ». Que de prosternés devant l'idole de cette seconde religion. Ecoutons cette anecdote racontée par Saint-Simon. Le lundi matin, 8 août, Louis XIV étant entré dans son cabinet pour donner l'ordre de sa journée, alla droit à l'évêque d'Orléans, M. de Coislin, « qui se rangea, croyant que le roi voulait passer outre, mais le roi le prit par le bras sans lui dire un mot, et le mena en laisse à l'autre bout du cabinet, aux cardinaux de Bouillon et de Furstenberg, qui causaient ensemble, et tout de suite leur dit : « Messieurs, je crois que vous me remercierez de vous donner un confrère comme M. d'Orléans, à qui je donne ma nomination au cardinalat. » A ce mot, l'évêque qui ne s'attendait à rien moins, et qui ne savait ce que le roi voulait faire de le mener ainsi, se jeta à ses pieds et lui embrassa les genoux. Grands applaudissements des deux cardinaux, puis de tout ce qui se trouva dans le cabinet, ensuite de toute la cour et du public entier où ce prélat était dans une vénération singulière ». Ce spectacle d'un évêque se jetant aux pieds du roi, et lui embrassant les genoux parce qu'il vient de le nommer cardinal, nous paraît étrange et révolte nos instincts démocratiques. Pour le comprendre, n'oublions pas à quelle hauteur l'imagination populaire, l'abdication des grands avaient placé le monarque, ni quels sentiments d'amour, quel

1. Procès-verbaux des assemblées du clergé, t. V, p. 373. — Ce langage était usuel au XVII^e siècle. LA BRUYÈRE (chap. *des Esprits forts*) dit : « Si toute religion est une crainte respectueuse de la Divinité, que penser de ceux qui osent la blesser dans sa plus vive image, qui est le prince. » — Les légistes du roi ne craignaient pas d'écrire : *rex Francorum est quidam Deus corporalis*.

religieux dévouement, le clergé, la noblesse professaient pour leur prince. « La vie du roi, disait Bossuet, fait la joie et le plus grand bien de l'Etat. Un bon sujet aime son prince comme le bien public, comme le salut de l'Etat, comme l'air qu'il respire, comme la lumière de ses yeux, comme sa vie et plus que sa vie¹. »

Bien qu'au XVIII^e siècle, et surtout à la veille de la Révolution, l'influence et le prestige de la ville aient grandi à côté de la cour, le roi n'en reste pas moins le centre autour duquel tout gravite. Richelieu avait dit : « Mon premier but fut la majesté du roi, le second fut la grandeur du royaume. » On voit que le grand ministre fait passer le roi avant le royaume. Désormais pendant plus d'un siècle et demi, le roi, aux yeux du clergé comme à ceux du pays, incarnera à ce point la patrie, la nation, que la France semblera disparaître devant la famille des Bourbons, ou du moins se confondre avec elle. L'expression qui revient si souvent dans la correspondance de Fénelon et de ses contemporains, *le service du roi*, indique très bien que c'est lui qu'on regarde comme la vivante image de la patrie.

Le dévouement à la chose publique ne perdait rien à cette identification du pays avec le prince. Il semble même que les sentiments des sujets, en s'adressant non plus à une abstraction morale mais à une personne, au roi, gagnaient en intensité et en chaleur. Bernis a pu écrire dans ses Mémoires : « En France, le roi est non seulement le maître des biens et de la vie, mais aussi de l'esprit de ses sujets. » Aussi, quel langage il tient, en 1766, comme cardinal-archevêque d'Albi, aux Etats d'Albigeois ! « Il n'est pas besoin, dit-il, de vous exhorter, Messieurs, à sacrifier sans murmure le reste de vos facultés échappées au malheur des temps ; le roi est le chef d'une grande famille, tout se partage, tout est commun entre le père et les enfants. Le vrai patriote ne refuse rien à l'Etat qui lui demande ; il se donne lui-même, quand ses ressources sont épuisées. Notre première

1. SAINT-SIMON, t. I, p. 180, 181. — BOSSUET, *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, liv. VI, art. I, 4^e proposition.

ambition est de plaire au roi ; le sentiment le plus impétueux et le plus incorruptible de nos vies est de le servir aux dépens de nos biens et de nos vies¹. » Un prélat donnait, en 1782, à ce dévouement absolu à la personne du roi une expression piquante, non exempte peut-être de quelque ironie. « Je suis, disait-il, comme le Français qu'on représente sur le théâtre de Londres. On fait paraître un pauvre diable sous le poids de sa hotte. Il crie : Vive le roi ! On lui met dans sa hotte une pierre de plus : il crie encore. On le charge davantage, jusqu'à ce qu'il soit à terre, et là, d'une voix faible et oppressée, il crie encore avec bien des efforts et de la peine : Vive le roi² ! »

Le roi est le chef de l'Etat, l'Etat lui-même ; il est aussi le protecteur de l'Eglise. Voilà un nouveau et grand titre à la reconnaissance de son épiscopat. On n'a que l'embarras du choix dans les traités, les harangues où cette doctrine est énoncée sous toutes les formes. Écoutons un homme autorisé, un très grand personnage, le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, ministre de la feuille. En 1755, dans l'assemblée du clergé de France, il parlait ainsi à Louis XV, au nom de l'épiscopat : « La qualité de vos sujets n'est pas le seul lien qui nous attache à Votre Majesté ; il en est d'un autre ordre que la religion elle-même a formés ; nous sommes ses ministres et vous êtes son protecteur. Le Saint-Esprit nous a établis en qualité d'évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu. Roi très chrétien et fils aîné de l'Eglise, ces titres glorieux comportent l'obligation d'employer l'autorité que vous tenez de Dieu pour faire respecter celle qu'il a établie dans l'ordre spirituel. Chargés du dépôt de la foi et dispensateurs des mystères de Dieu, le peuple fidèle attend de nous l'enseignement de la sainte doctrine et l'exercice des fonctions sacrées. Prince religieux : nous attendons de vous la protection nécessaire pour ne point être troublés dans ce double ministère, et, fondés sur votre piété et votre justice, nous espérons l'obtenir. Vous aimez la vérité, Sire ; nous la dirons à Votre Majesté, avec cette

1. *Mémoires de BERNIS*, I, 115, Masson, 61-64.
2. *Archives nationales*. Lettre inédite du 3 déc. 1782.

liberté respectueuse qui fait le plus bel éloge des princes auprès desquels elle trouve un accès favorable. Nous ne vous dissimulerons pas les maux qui affligent l'Eglise, nous vous exposerons nos douleurs pour le passé et nos alarmes pour l'avenir¹. »

Ce langage ne manque ni de force ni de grandeur. Le roi, comme protecteur de la religion, acquiert un nouveau titre à la vénération des évêques. Il est vrai que l'exercice de ce droit leur donnera l'occasion, la seule occasion même de lui résister. Sainte-Beuve a dit de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris : « Le catholique et le chrétien cédèrent le pas au sujet, Dieu et le pape ne vinrent qu'à la suite. Le roi avant tout, telle fut sa devise. » Soit pour Harlay, mais au temps de Louis XIV lui-même, il eût été bien difficile de faire triompher un schisme. Au XVIII^e comme au XVII^e siècle, la fidélité, le loyalisme du gentilhomme enlevaient quelque chose à l'indépendance du pontife ; mais malgré leur dévouement absolu à la royauté, ces prélats auraient presque tous su, s'il l'eût fallu, prouver qu'ils donnaient la première place à Dieu. Leur devise était celle des Talleyrand : *Re que Diou, re que lou Rei*. Donc Dieu au premier rang², mais après Dieu le roi « qui est son image », selon l'expression de Bernis. Puisqu'il est l'image de Dieu, l'évêque du dehors, le roi doit toujours unir à sa qualité de chef de l'Etat le rôle de protecteur de l'Eglise. Les évêques se complaisent alors à mettre en pleine lumière cette double mission de la royauté.

En 1751, un saint prélat, M. de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, salue en des termes pleins de poésie et de tendresse pour la famille royale, la naissance du duc de Bourgogne : « Croissez et fructifiez en grâces, illustre

1. Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé, t. VIII, p. 441.

2. Au milieu du XVIII^e siècle, l'évêque de Verdun, M. d'Hallencourt de Drosménil, écrivait au contrôleur général pour une question d'intérêt, au sujet du vingtième, impôt qu'on voulait lever sur le clergé : « Je vous supplie, au nom de Dieu, et avec les instances les plus fortes, de ne point mettre en opposition l'obéissance que nous devons au roi et celle que nous devons à notre conscience ; car, dans l'incompatibilité de ces deux devoirs, le roi a trop de religion pour ne pas sentir lequel des deux doit avoir la préférence. »

rejeton d'une si excellente tige, et puissiez-vous un jour faire le bonheur de la France ! Croissez à l'ombre du trône et, soutenu des regards, des conseils et des exemples du plus cher des rois, fleurissez, portez des fruits comme le rosier planté sur le bord des eaux, épanouissez-vous comme le lys, et découvrez chaque jour l'éclat naissant de vos royales qualités ; que leur parfum se répande comme l'odeur du Liban. Soyez l'espérance des peuples, l'honneur de la nation, l'ornement de la cour, la joie de votre aïeul (Louis XV), l'amour de notre dauphin, la gloire de votre mère. » Voilà pour l'Etat ; mais voici la seconde mission qui attend le nouveau prince : « Soyez surtout l'appui de la religion chancelante, la consolation de l'Eglise, la terreur de l'impiété, le fléau de l'injustice, le soutien de l'innocence et le modèle des mœurs publiques. » Bientôt, quand la naissance du duc de Berry, le futur Louis XVI, viendra combler le vide fait par la mort de ses deux aînés, les ducs de Bourgogne et d'Aquitaine, le même évêque s'écriera : « Dieu assure par là de plus en plus le bonheur de l'Etat et le triomphe de la religion, en affermissant la couronne dans cette race auguste qui, depuis près de huit cents ans, se voit seule dans tout l'univers non seulement toujours régnante, toujours assise sur le plus illustre trône de la chrétienté, mais encore toujours catholique, toujours protectrice de la foi orthodoxe, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu¹. » Voilà pompeusement décrite la double mission d'un roi de France. Il est le maître de l'Etat, il est le protecteur de l'Eglise. Il agit, il parle en chrétien, en croyant, non seulement comme homme mais comme prince. Il tient un langage qui ne tombe aujourd'hui que de la bouche du pape et des évêques.

III

Ne nous étonnons pas de la persistance de ces convictions ; le cœur s'était mis de la partie. L'histoire de la

1. HAIGNERÉ, *Etude sur Mgr de Pressy*, 1858, in-8, p. 104-105.